



## REGLEMENT DES ELECTIONS INTERNES

« Le Délégué Départemental est en charge de l'organisation de ces élections, en lien avec le siège national.

L'élection du Président est au scrutin uninominal à deux tours, l'élection du Conseil Départemental se fait au scrutin de liste paritaire. Le scrutin peut être physique et / ou par correspondance.

Le calendrier des élections départementales est fixé par chaque bureau départemental.

Pour le Modem 06 :

- Le 15 octobre : appel à candidature
- Le 26 octobre : clôture du délai de dépôt de candidature
- Le 6 novembre : ouverture de la campagne par l'envoi des professions de foi et bulletins de vote
- **Le 18 novembre : scrutin** (vote par correspondance le 16 novembre, cachet de la poste faisant foi)

Sont électeurs et éligibles, dans le département auquel ils sont affiliés :

- les adhérents ayant cotisé en 2015 et/ou en 2016 qui sont à jour de cotisation 2017 au moment du scrutin
- les nouveaux adhérents ayant adhéré au moins 3 mois avant le scrutin (soit le 18 août 2017)

**Attention, les anciens adhérents n'ayant cotisé ni en 2015, ni en 2016, qui cotisent en 2017 sont considérés comme de nouveaux adhérents. Pour être électeurs ou éligibles, ils devront donc avoir ré-adhéré au moins 3 mois avant le scrutin. »**

**Si vous avez adhéré ou ré-adhéré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 18 août 2017 :**

Vous pouvez voter par correspondance au plus tard le 16 novembre, voter par procuration ou voter directement au bureau de vote le 18 novembre (modalités de vote page 2).

**Si vous avez adhéré ou ré-adhéré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016 :**

Vous devez renouveler votre adhésion pour 2017 avant le scrutin.

- Par carte bancaire, sur le site national du Modem
- Par chèque, en téléchargeant le bulletin d'adhésion sur le site du Modem 06

Les adhésions par chèque (**minimum 20 € - à l'ordre de ANF-MD**) sont à envoyer au Délégué Départemental du Mouvement Démocrate des Alpes-Maritimes, 29 avenue des pins, 06000 NICE.

Vous pouvez également faire un don au Modem 06 en cochant la case « je fais un don à mon Mouvement Départemental et en renseignant le n° du département « 06 » ainsi que le montant de votre don.

**Pour faire un don, il est indispensable de faire un second chèque, distinct de celui de l'adhésion.**

La Commission Electorale réceptionnera votre adhésion et se chargera de valider votre inscription sur la liste électorale pour le 18 novembre 2017.



## MODALITES DU VOTE LE 18 NOVEMBRE 2017

En plus du Règlement des Elections Internes et des Modalités du Vote, vous avez reçu :

- Les Professions de Foi et les Bulletins des candidats à l'élection du Président du Modem 06
- Les Professions de Foi et les Bulletins des listes candidates au Conseil Départemental du Modem 06
- Une enveloppe bleue pour l'élection à la Présidence du Modem 06
- Une enveloppe rose pour l'élection du Conseil Départemental
- Une enveloppe marron pour le vote par correspondance

Comment voter ?

- **Vous choisissez de voter par correspondance le 16 novembre 2017 au plus tard (cachet de la poste)**
  - 1 – Placer le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante : bleue/Présidence – rose/Conseil
  - 2 – Pour les personnes ayant ré-adhéré entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 18 août 2017, préparer une photocopie de votre pièce d'identité
  - 3 – Pour les personnes renouvelant leur adhésion, éditer la confirmation d'adhésion renvoyée par le siège national (adhésion internet carte bancaire) ou imprimer et renseigner le formulaire d'adhésion en joignant votre chèque ; accompagné éventuellement d'un second chèque de don - chèque(s) à l'ordre d'ANF-MD.
  - 4 – Placer le tout (enveloppe bleue/enveloppe saumon/photocopie PI ou adhésion et chèque) dans l'enveloppe fournie que vous affranchirez et enverrez le 16 novembre 2017 au plus tard à :

**Monsieur Jean-François FOUQUE**  
**Délégué Départemental du Mouvement Démocrate**  
**29 avenue des pins - 06000 NICE**

- **Vous choisissez de voter par procuration le 18 novembre 2017**

Rédiger une procuration nominative à un autre adhérent à qui vous remettrez la photocopie de votre pièce d'identité et la confirmation d'adhésion ou le bulletin d'adhésion accompagné de votre chèque.

Attention, la personne que vous désignez doit elle-même être à jour de cotisation pour participer au vote. Elle ne peut recevoir qu'une seule procuration.
- **Vous choisissez de voter physiquement le 18 novembre 2017**

Rendez-vous au bureau de vote entre 10h00 et 16h00, muni de votre pièce d'identité et la confirmation d'adhésion ou le bulletin d'adhésion accompagné de votre chèque.

**Salle Municipale Louis DEBOULLE « E »**  
**1 avenue Pierre de Coubertin**  
**06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR**